

ment leur besogne, la commune n'ayant pas connu d'incendie depuis le début du siècle.

## L'eau et le feu

Aucune rivière ou ruisseau ne traverse la commune, si bien qu'il n'existe ni lavoir, ni abreuvoir et en cas d'incendie les habitants ne disposent d'aucun point d'eau pour le combattre efficacement. En 1932, la municipalité de Lompret décide donc de doter la commune en eau potable. Le projet de la Société des Eaux du Nord pour la pose de canalisations prévoyait la pose d'une bouche d'incendie. Les travaux devaient commencer à l'été 1933 pour s'achever en 1934. Un décret du 8 août 1934 va ramener la subvention du ministère de l'Agriculture de 90% à 35%. Ce décret ne prend plus en compte les régions dévastées, ni l'importance des destructions d'immeubles du fait de la guerre. La dépense s'élevant à 585 513 Fr, le projet n'aboutit pas.

En 1953, les prémices de l'eau courante arrivent à Lompret avec l'installation d'une conduite d'eau potable à la Cité Familiale, allée du Croquet. Puis, en 1958, un deuxième projet d'alimentation en eau potable est proposé. Avant cette date, peu de confort, beaucoup de foyers ne disposaient pas d'eau courante. Il fallait se rendre au puit, parfois collectif, la circulation ne se faisait que par des routes pavées, dignes d'un « Paris-Roubaix ». Entre 1956 et 1958, après l'agrandissement du village par la construction du lotissement du Croquet (62 maisons sortent de terre à la Cité Familiale), la modernisation des infrastructures suit. Les pavés de Lompret font peu à peu place à des chaussées asphaltées et la municipalité décide d'en profiter pour y enfouir tous les réseaux de distribution indispensables



Château villers après l'incendie, 2000

à un mode de vie moderne. L'alimentation en eau à cette époque est en effet assurée par des moyens précaires, puits individuels de faible profondeur et des forages privés creusés dans les jardins à proximité des étables et bien souvent des fosses d'aisance, n'offrant aucune garantie de débit et de potabilité.

Cette fois, l'affaire est conclue et l'adjudication est lancée le 18 avril 1959. Dans les trottoirs éventrés sont alors installées les canalisations d'eau attendues depuis si longtemps. Dans le cahier des charges accepté par le maire, il est prévu que la lutte contre l'incendie soit assurée par neuf bouches d'incendie. En 1960, deux de plus sont proposées, l'une dans le chemin d'accès au château de la Phalecque et devant servir au Centre de Repos de la CAF et l'autre dans la rue Paul Brame et devant servir au nouveau groupe scolaire. En 1966, afin de renforcer les moyens de lutte contre l'incendie, deux autres nouvelles bouches d'incendie sont posées côté Cité Familiale.

Dans un article de la Voix du Nord paru en 1965, la doyenne de Lompret, Mme Delbarre, alors âgée de 89 ans, montre fièrement le robinet qui amène l'eau courante dans sa cuisine à la correspondante et lui dit « finie la corvée d'eau au puit ».

### Le Service d'Aide à la Gestion des Archives Communales

Ce service proposé par le Sivom alliance nord-ouest depuis 2007 aux communes adhérentes est constitué de trois archivistes. Il intervient dans les mairies pour traiter les archives anciennes comme contemporaines. Il réalise également un travail de valorisation des collections patrimoniales des communes.

Nous contacter : [archives@sivomano.fr](mailto:archives@sivomano.fr)

Sources : archives communales

Lompret

## Les sapeurs pompiers du Sivom alliance nord-ouest



Manoeuvres de pompiers, début XX<sup>e</sup> siècle

### Les pompiers, nos sapeurs-héros !

Trois cents ans se sont écoulés depuis la création du premier corps des sapeurs-pompiers. Depuis Saint-Louis, la lutte contre l'incendie était confiée aux artisans du bois et du bâtiment. La plupart des maisons étant en bois, ils abattaient tout ce qui se trouvait autour pour éviter la propagation. D'où l'expression « saper ou faire la part du feu ».

L'ordonnance royale du 23 février 1716 vise à réglementer l'entretien des pompes à eau à Paris. François du Périer, introducteur de la pompe à incendie en France, est nommé directeur des pompes et chargé d'organiser un corps de 60 gardes-pompiers dans la capitale. Désignant à l'origine un constructeur de pompe, le terme « pompier » est officialisé en 1802.

Le 1er juillet 1810, un terrible incendie ravage l'ambassade d'Autriche à Paris. Présent sur les lieux et témoin de la mort de nombreuses personnalités, Napoléon Ier décide dès l'année suivante de remplacer les anciens gardes-pompiers de Paris par un bataillon de sapeurs-pompiers désormais militarisé, caserné et portant

l'uniforme.

Le 6 février 1815, le Ministre de l'Intérieur adresse une lettre aux préfets les invitant à créer dans chaque commune un service de secours contre l'incendie exclusivement civil. C'est pourtant la Garde nationale qui entre 1831 et 1871 est chargée dans chaque commune à la fois du service d'ordre et du service d'incendie. Après sa dissolution, le décret du 29 décembre 1875 organise des corps de sapeurs-pompiers municipaux, armés car chargés des deux mêmes missions.

La création d'un nouveau statut met fin en 1925 à l'armement des pompiers. En 1932, le « numéro d'appel 18 » leur est attribué. Après la Deuxième Guerre mondiale, la prise en charge de la lutte contre l'incendie est progressivement confiée aux départements, dans lesquels sont créés des « Services départementaux d'incendie et de secours » (SDIS), qui prennent peu à peu le relais des sapeurs-pompiers communaux volontaires.

# Lompret

## Sainte Barbe, patronne des pompiers

Née au III<sup>e</sup> siècle en Bithynie (l'actuelle Turquie), Barbara est la fille unique du riche Dioscore. Sa grande beauté lui vaut de nombreuses demandes en mariage qu'elle refuse. Son père l'enferme alors dans une tour d'un grand luxe, où elle vivra à l'écart des hommes. Baptisée contre l'avis de son père, elle fuit devant la fureur de ce dernier qui la poursuit dans la ville, armé de son épée. La saisissant par les cheveux il la conduit devant le juge Marcien qui la soumet aux pires tortures. Refusant toujours d'abjurer, elle finit décapitée par son père.

Les écrits relatent qu'au moment fatidique, le « feu du ciel » tomba sur le père et le foudroya sur place. C'est pourquoi, on lui attribue un lien au feu et à l'électricité. Ainsi, les patronages de Sainte Barbe les plus connus furent ceux des mineurs, des canonniers et des pompiers, qui la surnommèrent « la Sainte du feu ». La fête de la Sainte-Barbe (le 4 décembre) chez les pompiers se généralise sous la 3<sup>ème</sup> République : cérémonie religieuse, banquet et bal étaient de mise.

## Le bal du 14 juillet

Le 14 juillet 1937, un sergent dénommé Cournet aurait décidé, au mépris des conventions, d'ouvrir les portes de sa caserne à Montmartre. Tout heureux, les pompiers auraient alors sorti le grand jeu : pétards, feux de Bengale et même une simulation de départ pour feu. De la musique, des cotillons : le bal improvisé fut un succès, la tradition lancée.

Pour d'autres, cette tradition est bien antérieure. À l'origine, les pompiers n'avaient pas le droit de danse le 14 Juillet. Une partie du régiment participait au défilé sous les drapeaux, tous les autres devaient se tenir « prêts à bondir si besoin ». Les pompiers consignés se seraient mis à inviter des dames sur le pas de la porte de la caserne... Et de fil en aiguille, les amicales de pompiers auraient décidé d'organiser leur propre bal, chaque année, le 13 ou le 14 juillet.

Lille, 2 septembre. — Un violent incendie a détruit, lundi soir, trois maisons de Lompret, près Perenchies ; le feu a pris naissance dans l'habitation des époux Varemhourg, et leur enfant, âgé de quatre ans, a été complètement carbonisé.

Extrait du journal Gil Blas, 4 septembre 1891

## Les incendies

La peur de l'incendie, la hantise du feu qui détruit en quelques instants la vie d'une famille ou de tout un quartier, avec ses logis, ses échoppes et récoltes, est une composante avec laquelle doivent vivre les contemporains du XIX<sup>ème</sup> siècle. La ville de Lompret n'est pas épargnée par cette peur.

Le comte Alban d'Hespel résidant au château de la « Falèque » (sur le fronton de la bâtisse on retrouve encore les armoiries de la famille d'Hespel) voit en 1881 disparaître l'une de ses propriétés ravagée par un incendie. Cette grande demeure comprenant une porte cochère et douze portes et fenêtres sera reconstruite en 1884, mais ne résistera pas à la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale.

Une décennie plus tard, un violent incendie détruit trois maisons au hameau de la Citadelle. Le feu a pris naissance dans l'habitation des époux Waremhourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1891. On retrouve sous les décombres à l'endroit même où le feu s'est déclaré leur enfant, Augustin, âgé de 4 ans, « presque entièrement carbonisé » (extrait du journal La Lanterne du 9 septembre 1891). On présume que c'est en jouant avec des allumettes que cet enfant a allumé l'incendie.

Le troisième incendie en à peine 30 ans se déclare au lieudit La Phalecque. Au début de l'année 1903, le café Chez Billau appartenant à Raoul Bonduel, brasseur à Loos, situé à l'angle de la rue des Villains et de la rue de l'Eglise (l'actuelle pharmacie) est en proie aux flammes. La commune ne disposant pas d'un corps de sapeurs-pompiers constitué, ce sont les pompiers de Pérenchies, commune limitrophe, qui interviennent pour éteindre le feu. Le conseil municipal



assurance communale contre l'incendie, 1952

votera dans sa séance du mois de mai une allocation de 20 Fr à la compagnie de Pérenchies pour leur intervention. Une autre version voudrait que ce soit le vieux curé du moment, l'abbé Sénéchal qui se rendant sur les lieux et prononçant quelques prières, fasse changer soudainement de direction le vent et épargnant ainsi de l'incendie les maisons environnantes.

## Le service départemental d'incendie

Malgré ces sinistres à répétition, la commune ne créera jamais de subdivision de sapeurs-pompiers. Dans les années 1940 avec la création d'un service départemental d'incendie et de secours, Lompret, commune dépourvue de moyens de défense contre le feu est rattachée en 1<sup>er</sup> appel, au centre de secours d'Armentières et en 2<sup>ème</sup> appel à Lille comme le prévoit l'arrêté du 8 septembre 1943.

En 1946, la commune est rattachée à la ville de Tourcoing comme centre de 1<sup>er</sup> appel en cas d'incendie et à Armentières comme 2<sup>ème</sup> appel. Le Préfet invite donc la commune à prévoir au budget un crédit 50 Fr par habitant, soit une somme de 32 150 Fr, pour participation aux frais de service départemental d'incendie et de secours. Le maire estime la somme imposée par la préfecture considérable. Il fait remarquer en outre que la commune ne dispose d'aucun moyen d'extinction

de foyer d'incendie, que l'eau manque partout, que les pompiers de Tourcoing chargés d'intervenir en cas de besoin, se dérangeraient pour rien. M. le Maire trouve nécessaire de protester énergiquement auprès des services préfectoraux pour leur signifier que cette indemnité est vraiment une charge trop lourde figurant dans un budget déjà très comprimé. De plus, il juge que la venue des pompiers de Tourcoing en cas de sinistre serait trop tardive. La commune sera donc rattachée au centre de secours de Marcq-en-Baroeul.

En 1955, le maire de Lompret demande au Préfet le rattachement de la commune au Centre de Secours de Lomme. C'est à la suite du désir exprimé par le directeur de la Caisse d'Allocation Familiales de Lille de lui voir confier la défense contre l'incendie de la Maison de Repos pour femmes et enfants construite en 1954 (Château de La Phalecque). En effet, l'intervention des sapeurs-pompiers de Lomme en cas de sinistres se ferait plus rapidement que celle des sapeurs-pompiers de Marcq-en-Baroeul dont la caserne est très éloignée de Lompret, sans pour cela accroître démesurément



Article Voix du Nord, 21 mars 1990